



Cahier des charges

EAUX



Produits concernés : Exclusivement les eaux de source et minérales issues du territoire Occitanie.

Fonctionnement général et lecture du cahier des charges

-> Pour bénéficier de la marque « Sud de France-l'Occitanie », le produit doit obligatoirement valider l'ensemble des critères du cahier des charges. Ces critères garantissent l'origine régionale du produit ainsi que sa qualité.

-> Chaque critère est formulé sous forme de question avec plusieurs réponses possibles. **Seules les réponses figurant en gras permettent de valider le critère.**

Questions	Réponses
Votre produit est-il d'une source du territoire Occitanie ?	Oui / Non
Le siège social de votre entreprise se situe-t-il en Occitanie ?	Oui / Non
Le site d'assemblage est-il en Occitanie ?	Oui / Non
Le site de conditionnement est-il en Occitanie ?	Oui / Non